



<https://latribunelibre.com/emploi/medecin-directeur-du-service-de-sante-des-etudiants-f-h>

## Médecin Directeur du Service de Santé des Etudiants F/H

### Description

#### 1. Élaborer et mettre en oeuvre la stratégie Santé à destination de la population étudiante, en lien avec l'équipe dirigeante de l'établissement

- Mettre en place la gouvernance du SSE
- Proposer les grands axes et priorités de santé publique de l'établissement à destination des étudiants, notamment pour les personnes en situation de handicap et les publics fragiles, et en assurer leur mise en oeuvre
- Formuler expertise et conseil auprès de la Présidence de l'université et de la Directrice Générale des Services pour les sujets de santé publique
- Elaborer les programmes de prévention, de dépistage et d'actions d'éducation a? la santé?
- Impulser, encadrer, valider les différentes actions mises en place dans le cadre de ces programmes, le cas échéant en organisant et animant un réseau interne d'acteurs, notamment avec la direction de la vie de campus

-Assurer les actions de veille sanitaire

-Impulser,encadrer,Valider les différentes recherches ou enquêtes spécifiques au public concerné

-Établir et présenter le rapport annuel du SSE devant les instances de l'université

#### 2. Encadrement du service

-Préparer et gérer le budget du SSE

-Encadrer et gérer le personnel du service, animer le collectif

#### 3. Suivi des partenariats

-Participer aux réunions de l'ARS et du Ministère

-Susciter le développement de nouveaux partenariats et assurer le suivi et faire vivre les partenariats existants

#### 4. Activités spécifiques

- S'assurer de la prise en charge des urgences au SSE ;organiser et assurer le suivi des étudiants et étudiantes a? risque spécifique

-Exercer un temps de consultations médicales auprès des étudiants et étudiantes (a

**Organisme employeur**  
UNIVERSITE PARIS 8

**Type de poste**  
Temps plein

**Secteur**  
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**Lieu du poste**  
93066, ST DENIS, ST DENIS, France

**Date de publication**  
3 octobre 2024 à 15:01

**Valide jusqu'au**  
02.11.2024

minima 20% du temps de travail) :examen clinique, examens médicaux complémentaires, diagnostic de pathologie, prescription et actes thérapeutiques

-Contribuer au dispositif d'accompagnement, d'intégration et de réussite des étudiants et étudiantes en situation de handicap en lien avec le service handicap de l'université

-Par délégation de la CDPAH du 93, recevoir les étudiants et étudiantes en situation de handicap, procéder à un examen médical et à la vérification clinique des demandes d'aménagement d'études et ou d'examens, émettre un avis médical, participer aux réunions plurielles pour les cas complexes

-Assurer un rôle de conseiller technique et d'expertise dans le domaine de la santé auprès des étudiants et étudiantes et de l'ensemble de la communauté universitaire

-Participer à la cellule d'écoute VSS et harcèlement de l'université dans sa formation élargie

## **Qualifications**

Qualités et compétences requises :

- Etre titulaire d'un diplôme de médecin généraliste ou spécialiste ; être inscrit à l'Ordre des médecins
- Connaissance des politiques publiques et de l'organisation territoriale en matière de santé et de soins ainsi que des axes de médecine préventive et de promotion de la santé en direction de la population étudiante
- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- Connaissance du droit de la santé et du droit de la sécurité sociale
- Connaissance souhaitée du fonctionnement des établissement d'enseignement supérieur
- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire
- Ouverture d'esprit, tolérance et grande disponibilité

Compétences opérationnelles :

- Assurer un rôle de conseil ou d'aide à la décision
- Evaluer hiérarchiser les besoins
- Piloter un projet ou une étude
- Mettre en oeuvre des procédures et des règles
- Prévenir et gérer les conflits ou situations sensibles

Liens fonctionnels :

-Liens internes : présidente de l'université, directrice générale des services,

directeur de la vie de campus, directeurs de composantes, conseillère de prévention.

- Liens externes : ARS, CPAM, ministère, établissements de soin et autres partenaires, réseaux des SSE.